



DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Délégation de signature
donnée par le directeur général des moyens de paiement (DGMP)
au directeur de la Fabrication des billets

Erick Lacourrège, directeur général des moyens de paiement

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,
Vu la délégation de signature donnée par M. Denis Beau, premier sous-gouverneur à
M. Erick Lacourrège, directeur général des moyens de paiement, le 3 avril 2023,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Yves Boissinot, directeur général adjoint de la DGMP et
directeur de la Fabrication des billets à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la
fabrication des billets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Boissinot, M. Ronan Daniel, directeur de la
sureté reçoit délégation à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la fabrication des
billets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Boissinot et de M. Ronan Daniel,
Mme Soazig Durand, adjointe au directeur de la Fabrication des billets et directrice des ressources
humaines reçoit délégation à l'effet de signer tout acte de réquisition du personnel de la fabrication des
billets.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

Erick Lacourrège